

Fonctionnement général du statut **SHN/SBN** à l'USMB

Tout étudiant à l'USMB peut bénéficier du dispositif individualisé d'accompagnement **SHN/SBN** quelle que soit la filière universitaire suivie (hors sections aménagées sports études).

Il existe à l'Université Savoie Mont-Blanc deux listes de sportifs de haut niveau, renvoyant à des aménagements spécifiques :

La liste A (liste SHN) :

Elle rassemble :

- a) les sportifs inscrits sur la liste **des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Relève)** arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- b) les sportifs inscrits sur la liste des « **Espoirs** » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- c) les sportifs inscrits sur la liste des « **collectifs nationaux** » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- d) les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des **structures d'entraînement du projet de performance fédérale** validées par le ministère chargé des sports et la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.
- e) les sportifs appartenant à un **centre de formation d'un club professionnel** et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport ;
- f) **les juges et arbitres** inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

La liste B (liste SBN):

elle rassemble tous les sportifs répondant aux critères d'admission sur liste complémentaire, définis par discipline sportive sur le document suivant :

[Critères admission SBN liste B 2024 2025 USMB](#)